

# Des pistes pour mettre en place le Conseil d'élèves

## De quoi on parle ?

Tous les sujets qui concernent la vie de la classe (apprentissages, relations au sein de la classe, gestion de projets...) peuvent être abordés, par exemple :

- Élaboration des règles de fonctionnement du travail en petits groupes
- Préparation d'une exposition, d'un spectacle
- Gestion des conflits, des problèmes de relations
- Comment aider ceux qui en ont besoin ou qui en font la demande ?
- Comment financer une sortie ?
- Préparation du conseil de délégués en fonction de l'ordre du jour établi
- Elaboration, organisation, conduite d'un projet de classe ou d'un projet commun à toute l'école

Ce qui est recherché, c'est **la responsabilisation des élèves par le partage des pouvoirs** : pouvoir de proposition, de décision, d'organisation, d'évaluation, de gestion...

Le conseil n'est pas uniquement un lieu d'expression, il est avant tout **une instance d'action où se décident les projets de la classe-**

## Comment on fixe l'ordre du jour ?

L'ordre du jour de chaque réunion est préparé avec ou sans l'aide de l'enseignant par des élèves responsables.

**L'ordre du jour est établi à partir des propositions de tous les élèves et de l'enseignant.** Dans un premier temps, il sera arrêté avec l'aide de l'enseignant, en insistant sur l'importance de justifier les choix qui sont faits. Tous les sujets sont importants pour les enfants qui écrivent.

Le recueil des propositions peut se faire avec une affiche, une boîte à idées, un cahier...

**L'ordre du jour doit être connu avant le conseil** (sous forme d'affichage par exemple) de façon à pouvoir préparer.

On choisit 1, 2 ou 3 points à voir à l'ordre du jour.

## A quel moment ? quelle fréquence ?

Idéalement le conseil se tient 1 fois par semaine sur une plage fixe prévue à l'emploi du temps. On évite le vendredi en fin d'après-midi.

Sa durée est variable en fonction du niveau des élèves ; par exemple :

. Cycle 1 : 15 min,/ cycle 2 : 20 min/ cycle 3 : 30 min

## Quels sont les métiers du conseil ?

- Président : donne l'ordre du jour, anime les débats, synthétise
- Secrétaire : prend des notes et inscrit les décisions
- Distributeur de parole
- Maître du temps

Lors des premiers conseils, l'enseignant peut tenir le rôle de président et secrétaire.

Il peut y avoir 2 enfants responsables pour chaque rôle.

Il est préférable que les rôles de président et de secrétaire soient attribués sur plusieurs conseils.

## Et le rôle de l'enseignant ?

L'enseignant est le **garant de la loi**, il doit veiller au respect des contraintes institutionnelles (programmes). **Il garantit la sécurité et le travail de chacun**. A ce titre, il garde un **droit de veto** indispensable.

Cependant, il devra permettre à l'élève de devenir acteur de ses apprentissages et de la vie démocratique de la classe, **partager les responsabilités** :

- **Savoir écouter** : laisser parler librement, accueillir toutes les remarques avec bienveillance sans porter de jugement à priori
- **Savoir coopérer** : accepter de partager la parole, donner son avis au même titre que tout le monde
- **Savoir animer** : relancer la discussion, reformuler les idées, veiller à ce que tous s'expriment
- **Savoir réguler** : éviter les conflits négatifs, veiller à ne pas transformer le conseil en tribunal

## Comment on décide ?

Plusieurs modes de décision existent : l'unanimité, le vote à la majorité absolue ( ou autres choix, par exemple au 2/3 ), le consensus...

Les décisions sont rappelées en chaque début de conseil.

## Les 3 règles du conseil d'élèves :

- **Chacun a le droit de prendre la parole ou non, donc chacun a le devoir d'écouter la parole des autres** (cela exige une attention totale, les premières réunions seront donc courtes).
- **Ce qui est dit ou fait ne doit pas blesser** (faire attention aux mots utilisés, éviter de nommer quelqu'un).
- **On ne peut parler que des sujets qui sont prévus** (respecter l'ordre du jour).